

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 janvier 2019

---

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 110

présenté par  
Mme Valentin

-----

**ARTICLE 49**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« double »

le mot :

« triple ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

le dispositif rogne en effet de façon trop importante le quantum de peines déjà amputées de presque moitié par le jeu des crédits de réduction supplémentaires et parfois même exceptionnels de peine.

rappelons qu'environ 80 000 peines ne sont pas exécutés chaque année, cela rompt considérablement le lien fondamental entre la Justice Française et les citoyens Français.